

Règlement Back to School 2016

1. Action de soutien “Back to school”

L'action de soutien est organisée par Tomabel asbl, Faliestraat 40b, 8210 Zedelgem.

L'action de soutien “Back to school” veut donner un support financier aux enfants qui sont en phase de rémission suite à une maladie de longue durée, pour qu'ils puissent assister quand-même aux cours en classe par internet.

Cette action est pour le bénéfice de:

- asbl bednet www.bednet.be (flamand)
- Asbl takeoff www.takeoff-asbl.be (wallon)

Cette action se passe dans tous les magasins de Delhaize en Belgique. Pendant cette période promotionnelle on rétribue aux organisations ci-dessus 0,20 euro par emballage vendu de tomates cerises prévues avec l'autocollant de “Back to school”. Le montant total qui aura été rassemblé, sera divisé proportionnellement et reversé à ces deux organisations.

L'action de soutien se déroule entre le 1^{er} et le 15 septembre 2016

2. Concours de dessin Back to School

En outre de cette action de soutien chaque participant du concours de dessin peut gagner **une excursion d'une journée gratuite avec toute sa classe.**

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat pour les participants.

Comment participer à ce concours?

Par le site www.tomabel.be, on peut cliquer sur le bouton du concours et télécharger la version imprimable du dessin à colorier. Vous pouvez imprimer ce dessin, le colorier et l'envoyer à Tomabel asbl, Faliestraat 40b, 8210 Zedelgem.

Le concours de dessin se déroule entre le 1^{er} et le 30 septembre.

En participant à ce concours, le participant accepte le règlement, sans aucune condition.

Article 1: Règlement du concours de dessin Tomabel

Le concours est organisé par Tomabel asbl, Faliestraat 40b, 8210 Zedelgem.

Article 2: Conditions pour la participation et exclusion de participation

Ce concours s'adresse à toutes les personnes physiques, qui vivent en Belgique, exception du personnel de l'organisateur et le personnel des organisations qui sont concernés avec l'organisation du concours.

Tous les participants mineurs doivent premièrement demander l'approbation à leurs parents/leurs représentants légaux avant qu'ils puissent participer à ce concours.

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat pour les participants.

Le concours se passe du premier septembre jusqu'au 30 septembre. Les dessins reçus par la poste après le 30 septembre 2016 ne seront plus valables. Le gagnant du concours de dessin sera été averti par lettre mi-octobre. Le résultat du concours ne peut pas être contesté.

En participant au concours le participant approuve ce règlement complètement, sans aucune condition.

Article 3: Le prix à gagner :

Une excursion d'une journée avec toute la classe du participant, chez une de nos entreprises Tomabel; à la criée de REO à Roulers au courant de l'année 2017

En cas de litige devant un tribunal, on se référera toujours au texte néerlandais.

Le prix ne peut pas être échangé pour sa valeur en trésorerie ou un autre prix en nature.

Au moment de la réception de votre prix, vous recevrez toute information nécessaire pour le rendez-vous: horaires et lieu de l'entreprise Tomabel.

Le transport à partir de l'école vers les différentes entreprises sera réglé par l'entreprise organisatrice Tomabel.

Les coûts de transport résultants sont au nom de l'entreprise organisatrice Tomabel.

Ni l'organisateur, ni l'entreprise participante Tomabel, peut être vu le responsable pour des dommages possibles, des blessures physiques, des accidents ou un décès qui pourrait se produire pendant le transport vers et à partir de l'entreprise Tomabel ou pendant la visite.

Article 4: Comment participer au concours?

Par www.tomabel.be, cliquez sur le bouton de concours et téléchargez la version imprimable du dessin à colorier. Imprimez le dessin, coloriez-le et envoyez le dessin à Tomabel asbl, Faliestraat 40b, 8210 Zedelgem

Le concours se déroule du premier septembre jusqu'au 30 septembre. Les dessins reçus par la poste après le 30 septembre 2016, ne seront plus valables.

Article 5:

L'organisateur n'est pas responsable en cas d'accidents ou de dégât, qui sont résultat de la sentence du prix ou de la participation au concours.

Aussi inclus sont tous les inconvénients de toute nature qui sont attribuables en cas de force majeure, problèmes avec l'internet, le réseau, logiciel, matériel ou par traitement fautive des données.

Article 6:

L'organisateur du concours rejette toute responsabilité en cas d'annulation ou changement du concours. Pour cette raison, aucune réclamation ne sera acceptée.

Articles 7: Données personnelles

Le règlement rappelle aux participants qu'on devra communiquer quelques données personnelles. Cette information est seulement destinée à Tomabel.

Les données personnelles des participants seront être enregistrées dans un fichier dans le but de pouvoir identifier et contacter le participant du concours.

Le gagnant du concours accepte par sa participation au concours que l'entreprise qui organise la journée d'excursion ou un partenaire de l'entreprise filme ou prend des photos pendant cette journée, dans la limite de la législation et utilise ces images sur tout type de surface et sans restrictions géographiques ni limité dans le temps.

Article 8:

La participation au concours signifie l'acceptation inconditionnelle du règlement.

Tomabel vous souhaite bonne chance pour le concours de dessin "Back to school".